

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-09(DIR)

Date de convocation : 11 juin 2020

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 25 juin le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Etaient excusé(e)s : Madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente, monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président.

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 mars 2020.

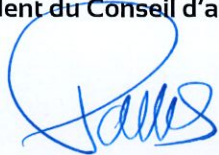
Le Président POURCIN expose :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 mars 2020 a été porté à la connaissance de chaque membre.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le Bureau du Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité.

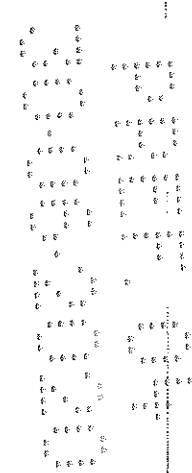
Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

REUNION DU BUREAU 5 MARS 2020
ORDRE DU JOUR

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 novembre 2019 :.....	3
Rapport n°2 : Renouvellement du poste d'agent contractuel en charge de la gestion des projets européens.....	3
Rapport n°3 : Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus.....	3
Rapport n°4 : Conventions relatives à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance des plages et zones de baignade des communes de Ubaye - Serre-Ponçon, Castellane, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-du-Verdon et de Sainte-Croix du Verdon.....	3
Rapport n°5 : Convention relative à la mise à disposition d'un logement par la commune de Castellane au bénéfice des personnels saisonniers employés par le SDIS 04.....	3
Rapport n°6 : Accord-cadre avec la fondation LINKS.....	4
Rapport n°7 : Apurement de l'actif :.....	4
Rapport n°8 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies publiques et réseau de chaleur du territoire de la CFT Luberon Lure.....	4



PV BUREAU 05 03 2020

renforcent les effectifs du centre durant la période estivale, moyennant le paiement d'un forfait de 50€ mensuel afin de couvrir les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité.

Au terme de ces explications, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Accord-cadre avec la fondation LINKS

Le colonel SANSA présente ce rapport. Il souligne que cet accord-cadre s'inscrit dans le prolongement de la collaboration entre le SDIS et ses partenaires italiens sur plusieurs projets européens. Les partenaires français et italiens vont ainsi travailler conjointement à la conception et à la planification d'actions visant à améliorer les connaissances de chacun. Il précise que cet accord-cadre permettra également de réaliser une opération de communication de grande ampleur à destination des différents porteurs de projet européens. A cet égard, la signature de cet accord-cadre représente une étape importante dans la poursuite des projets européens en cours ou à venir ainsi que leur financement.

Au terme de ces explications le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Apurement de l'actif :

Le colonel PIGNAUD présente le rapport. Il souligne qu'il y a un nombre important de véhicules à réformer car l'acquisition de véhicules polyvalents ne nécessite plus le remplacement de certains engins sortis des comptes.

Monsieur GAY demande des précisions sur les conditions de vente de ces véhicules.

Le directeur départemental rappelle que ces engins sont vendus aux enchères par un commissaire-priseur. La mise à prix est fixée conjointement par ce professionnel et le groupement technique et logistique. Il souligne que ces ventes aux enchères connaissent toujours un vif succès.

Au terme de ces explications le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies publiques et réseau de chaleur du territoire de la CFT Luberon Lure

Le colonel PIGNAUD présente ce rapport. L'adhésion à ce groupement d'achat, coordonné par le syndicat mixte du PNR du Luberon, permettra au SDIS d'acheter au meilleur prix les plaquettes bois destinées à alimenter la chaudière du centre de secours de Manosque, même si le montant annuel consacré à l'achat de ces matériaux n'est pas très élevé.

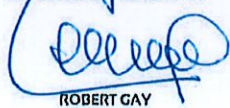
Monsieur SARDELLA attire l'attention des membres du Bureau sur la volonté de certaines collectivités de sortir du périmètre du parc Régional du Luberon.

Le président précise que cela n'impacterait pas le groupement de commande dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte en charge du parc.

Au terme de ces explications le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le président lève la séance à 16 heures.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



ROBERT GAY

LE PRÉSIDENT DU CASDIS



PIERRE POURCIN